**Août 2023** **Règlements Techniques : Rugby (F)** RT/11-1

# 1. COMPÉTITION

## 1.1. STRUCTURE DU CHAMPIONNAT

Le Championnat de U SPORTS de rugby féminin comprendra onze (11) matchs présentés sur cinq (5) jours. Il est disputé en élimination directe avec huit équipes en quarts de finale. On organise un match pour la troisième place et la cinquième place, mais pas de match pour la septième place.

## 1.2. DÉSIGNATION DES ÉQUIPES PARTICIPANTES DU CHAMPIONNAT

La désignation des équipes participantes est la liste des équipes qui se qualifient pour le Championnat national et comprendra, au minimum, une équipe hôte et les champions d'association.

## 1.3. ÉQUIPES

Les équipes participantes du Championnat **2023** seront les suivantes :

- Championnes de SUA
- Championnes du RSEQ
- Championnes des SUO
- Championnes de Canada-Ouest
- **Une équipe hôte (Université Laval)**
- Une (1) équipe désignée par SUO *(doit être médaillé d'association)*
- Une (1) équipe désignée par SUA *(doit être médaillé d'association)*
- **Une (1) équipe désignée par Canada-Ouest *(doit être médaillé d'association)***

## 1.4. CLASSEMENT ET TIRAGE

### 1.4.1. PRINCIPES UTILISÉS POUR LE CLASSEMENT

Les principes de classement du rugby féminin sont les suivants :

1. Les résultats des finales d'associations doivent être respectés.
2. Les équipes championnes d'associations doivent être classées parmi les quatre premières.

3. On évitera les affrontements entre équipes d'une même association au premier tour pour les deux équipes les mieux classées de chaque association.

1.4.2. TIRAGE

Le tirage est défini comme l'horaire attribué à une équipe en vue du Championnat national.

1 contre 8
4 contre 5
2 contre 7
3 contre 6

1.4.3. COMITÉ DE CLASSEMENT

1. <u>Président(e) :</u> un membre du secrétariat U SPORTS sans droit de vote.
2. <u>Membres :</u> U Sports sélectionnera un(e) représentant de chaque association en collaboration avec le personnel de l'association.
3. **<u>Président de l'association des entraîneurs</u> : le (ou la) président(e) de l'association des entraîneurs participera à la conférence téléphonique et ne votera qu'en cas d'égalité.**
4. Si un membre est l'entraîneur(e) d'une équipe qui s'est qualifiée pour le Championnat, le Bureau de U SPORTS sélectionnera un(e) remplaçant(e).

1.4.4. CRITÈRES DE CLASSEMENT ET FINALISATION DU TABLEAU

1. À la suite du Championnat de U SPORTS de l'année précédente, les quatre associations se verront assigner un ordre de classement de 1 à 4 selon le classement final de l'équipe de chaque association ayant terminé le plus haut au championnat.
2. Les championnes d'association seront classées aux quatre premiers rangs.
3. Les trois autres équipes désignées, ainsi que l'équipe hôte, seront placées du côté du tableau opposé à celui de l'équipe championne de leur association sportive.
4. Le comité de classement déterminera l'emplacement des équipes ayant terminé au deuxième rang de leur association en position 5 ou 8 et en position 6 ou 7.

5. Si l'équipe hôte remporte le championnat de son association, elle prendra la position 1 et l'équipe terminant en deuxième place dans cette association assumera la position de l'hôte pour les besoins du tableau.

1.4.5. PRODÉCURES DE CLASSEMENT

1. Immédiatement après la conférence téléphonique, le Bureau de U SPORTS divulguera le classement final et l'horaire du championnat.
2. **L'horaire du Championnat sera examiné par le SCTS avant la publication et une fois approuvé, l'horaire sera final.**
3. Les décisions concernant la sélection des équipes invitées et/ou le classement sont finales et sans appel.
4. Une amende de 500 $ est imposée à toute université qui dévoile le classement pendant l'embargo demandé par le Bureau de U SPORTS.

**Classement final à la suite du championnat U SPORTS 2022:**
**1. Université Laval (RSEQ)**
**2. Université Queen's (SUO)**
**3. Université d'Ottawa (RSEQ)**
**4. Université de Guelph (SUO)**
**5. Université de la Colombie-Britannique (CO)**
**6. Université de Victoria (CO)**

**Classement des quatre associations sportives à la suite du Championnat de U SPORTS 2022 :**
**1. RSEQ**
**2. SUO**
**3. CO**
**4. SUA**

Le dimanche précédant le Championnat de U SPORTS, le comité de classement déterminera les équipes s'étant classées en deuxième place de chaque association régionale dans chaque section ci-après :

**(1) vs. (8) RSEQ #1 vs SUO #2 <u>or</u> CO #2**
**(4) vs. (5) SUA #1 vs SUO #2 <u>or</u> CO #2**

**(2) vs. (7) SUO #1 vs RSEQ #2 <u>or</u> SUA #2**
**(3) vs. (6) CO #1 vs RSEQ #2 <u>or</u> SUA #2**

1.5. STRUCTURE

La structure d'un Championnat national dépendra du sport et englobera un large éventail d'aspects, notamment :

1. Style du Championnat (élimination directe, tournoi à la ronde, etc.)
2. Nombre d'équipes participantes
3. Nombre de jours pendant lesquels le Championnat a lieu

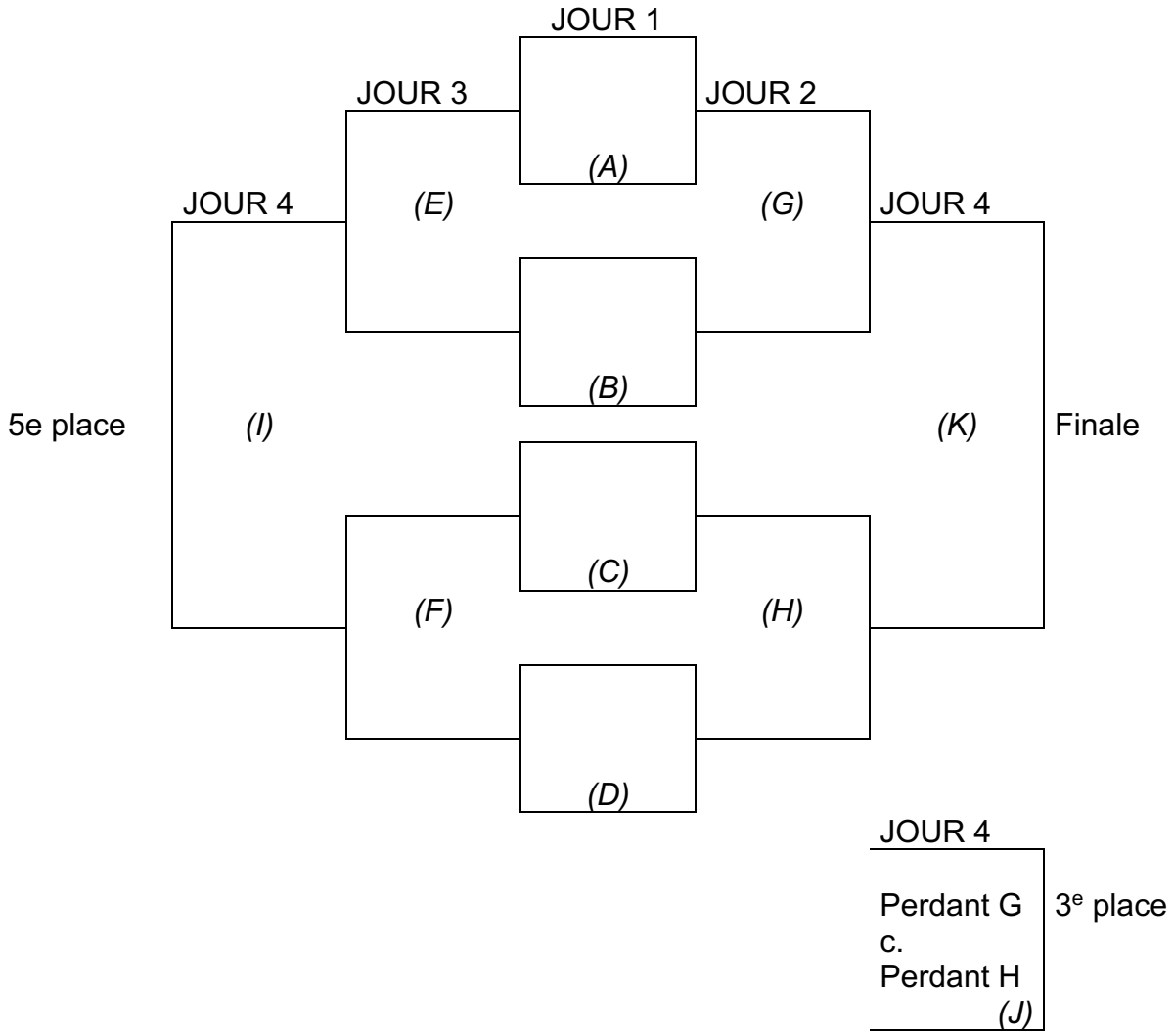

Remarque 1 : Afin d'assurer l'intégrité du classement, la structure du tableau doit être maintenue (c'est-à-dire que le match A et le match B doivent toujours rester ensemble et le match C et le match D doivent toujours rester ensemble) pour assurer le même temps de repos à toutes les équipes. Le match A et le match B peuvent cependant être déplacés vers la moitié inférieure du tableau, permettant au match C et au match D d'être déplacés vers la moitié supérieure du tableau.

Remarque 2 : Tant et aussi longtemps que l'intégrité du classement est respectée, les matchs de la moitié supérieure du tableau peuvent être inversés de façon à compenser le déplacement et le changement de fuseau horaire (par exemple, dans le cas des équipes de Canada-Ouest se déplaçant vers l'est). Si les équipes en compétition ne sont pas affectées par le changement de fuseau horaire, aucun changement dans l'horaire des matchs n'est permis.

### 1.6. HORAIRE ET DÉROULEMENT

L'horaire final est à la discrétion du comité d'organisation en consultation avec le Bureau de U SPORTS.

### 1.7. HORAIRE DES RENCONTRES

Le Bureau de U SPORTS et le comité d'organisation local doivent déterminer l'horaire du début de chaque match en tenant compte de la disponibilité des installations et des exigences de diffusion/de la télévision. Dans toutes les situations, un minimum de 20 minutes sera accordé entre les matchs (de la fin du match précédent au début du match suivant).

Tour préliminaire = 2 x 35 minutes.
Finales (Cinquième place, match pour la médaille de bronze, match pour la médaille d'or) = 2 x 40 minutes.
Mi-temps = 10 minutes d'un coup de sifflet à l'autre
La durée passée au banc des pénalités est la suivante :

- Matchs de 80 minutes = 10 minutes
- Matchs de 70 minutes = 7 minutes

### 1.8. HORAIRE DES SÉANCES D'ENTRAÎNEMENT / D'ÉCHAUFFEMENT

Le comité hôte doit travailler avec les équipes participantes pour organiser les heures et les lieux d'entraînement. Un minimum de 45 minutes doit être prévu, par équipe, sur le lieu de la compétition, et ce, au moins un jour avant le début du Championnat. Les équipes qui voyagent seront prises en considération en ce qui concerne les fuseaux

horaires. Toutes les joueuses déclarées admissibles sont autorisées à s'échauffer. Toutes les équipes doivent bénéficier d'un accès égal au terrain de jeu (l'accès au terrain de jeu n'est pas obligatoire, mais s'il est autorisé, il doit être le même pour toutes les équipes).

## 1.9. PROLONGATION, TEMPS D'ARRÊT ET BRIS D'ÉGALITÉ

S'il y a égalité, une fois le temps réglementaire du match écoulé, deux périodes supplémentaires de dix (10) minutes seront jouées. Si l'égalité persiste le processus de bris d'égalité ci-après sera utilisé.

Remarque : Aucune période supplémentaire ne sera disputée dans le match pour la cinquième place. S'il y a égalité une fois le temps réglementaire écoulé, passez directement aux tirs de pénalité, tel que décrit au #5 ci-après.

1. L'équipe ayant marqué le plus grand nombre d'essais sera considérée gagnante.
2. Si l'égalité persiste, l'équipe ayant compté le plus grand nombre de buts (essais transformés) sera considérée gagnante.
3. Si l'égalité persiste, l'équipe ayant compté le plus grand nombre de coups de pied tombés (*drop goals)* sera considérée gagnante.
4. Si l'égalité persiste, l'équipe ayant compté le plus grand nombre de buts de pénalité sera considérée gagnante.
5. Si l'égalité persiste, chaque équipe désignera cinq (5) botteuses pour des essais au but de la ligne de 22 mètres. Les botteuses de chaque équipe s'exécuteront en alternant. Toutes les botteuses s'exécuteront. L'équipe ayant réussi le plus grand nombre de bottés se verra accorder un classement plus haut.
6. Si l'égalité persiste, des bottés seront effectués d'une distance plus éloignée, c.-à-d. à dix (10) mètres des poteaux. La compétition perdurera jusqu'à ce qu'une botteuse réussisse là où son adversaire a échoué. L'équipe dont la botteuse aura réussi ce botté sera désignée comme étant la mieux classée des deux.
7. Ce processus sera répété jusqu'à ce qu'une gagnante soit déclarée.

## 1.10. RÉSULTATS ET STANDARDS

Essai = 5 points
Conversion = 2 points
Coup de pied tombé = 3 points
Coup de pied de pénalité = 3 points

1.11. RECORDS ET STATISTIQUES (S. O.)

1.12. PROTESTATIONS

Si une équipe souhaite déposer un protêt à l'issue d'une rencontre, son représentant doit le faire par écrit dans les 15 minutes qui suivent la fin de la rencontre, après avoir signalé son intention au-dessus de sa signature sur la fiche de marque de la rencontre.

Le comité de discipline doit rendre sa décision dans l'heure suivante du dernier match de la journée et cette décision est finale.

2. EFFECTIF POUR LE CHAMPIONNAT

2.1. Chaque équipe participant au Championnat peut déclarer et habiller jusqu'à vingt-cinq (25) joueuses inscrites sur le plus récent certificat d'admissibilité de U SPORTS soumis. Aucun changement/ajout ne peut être apporté à cette liste une fois soumise.

2.2. Le comité d'organisation fournira un formulaire à chaque entraîneur(e)-chef pour chaque match, avec une liste des vingt-cinq (25) joueuses déjà déclarée.

2.3. EFFECTIF LE JOUR DU MATCH

2.3.1. Les entraîneurs doivent identifier leurs vingt-cinq (25) joueuses et déclarer leurs partantes au comité d'organisation 60 minutes avant le début du match.

2.3.2. Le comité d'organisation remplira la feuille de match pour les deux équipes à la fin de l'échauffement OU au moins 10 minutes avant le début du match (selon la première éventualité). L'entraîneur(e)-chef doit signer la version finale de la feuille de match.

3. EFFECTIF SUR LA TOUCHE

**Une équipe peut avoir un maximum de 32 membres dans la zone du banc d'équipe, y compris les athlètes, les entraîneurs et le personnel de soutien.**

**<u>Remarque :</u> Tout membre de l'équipe au-delà du maximum de 32 est considéré comme étant un(e) spectateur(trice) et doit s'asseoir dans les gradins.**

3.1. IDENTIFICATION DES ÉQUIPES

3.1.1. L'officiel(le) en chef désignera les uniformes pour les équipes hôtes et visiteuses à la réunion technique précédant le Championnat. L'équipe la mieux classer sera l'équipe hôte et aura le choix de couleur de maillot.

3.2. ADMISSIBILITÉ INDIVIDUELLE (S. O.)
3.3. INSCRIPTIONS INDIVIDUELLES (S. O.)
3.4. CLASSEMENTS INDIVIDUELS (S. O.)
3.5. INSCRIPTIONS DES ÉQUIPES (S. O.)
3.6. CLASSEMENT DES ÉQUIPES (S. O.)

4. ÉQUIPEMENTS ET INSTALLATIONS

4.1. BALLON

Il n'y a actuellement aucun ballon de match de rugby officiel de U SPORTS.

4.2. ENREGISTREMENT DES MATCHS

4.2.1. VIDÉOS DES MATCHS

4.2.1.1. ADVERSAIRES DE PREMIÈRE RONDE

**Avant le Championnat : Les adversaires du premier tour doivent échanger des enregistrements téléchargeables (fichier mp4 ou comparable) de leurs deux (2) derniers matchs avant le Championnat national de U SPORTS. L'enregistrement doit être téléchargé dans le dossier partage identifié de U SPORTS au plus tard le lundi à 12 h HE. Les équipes auront accès à la vidéo du match de leur adversaire pour le télécharger une fois que les deux équipes auront terminé le processus de téléchargement.**

4.2.1.2. RESPONSABILITÉS DE L'HÔTE

Le comité d'organisation doit enregistrer tous les matchs du Championnat national de U SPORTS et fournir les enregistrements à chaque équipe participante et aux officiels à la fin de chaque match et au plus tard 90 minutes après le coup de sifflet final.

Remarque : Il n'y aura pas d'enregistrement vidéo des matchs/entraînements des tournois de U SPORTS ni de photos prises par une autre équipe en train de surveiller un match/entraînement pour quelque raison que ce soit. Les entraîneurs peuvent surveiller les matchs, mais ne peuvent pas enregistrer ce match ou tout autre match.

4.3. UNIFORMES

Les équipes doivent se rendre au Championnat avec deux ensembles de chandails : un ensemble clair et un ensemble foncé.

4.3.1. LOGO DE U SPORTS

U SPORTS se réserve le droit d'exiger que tous les participants à un Championnat de U SPORTS portent le logo de U SPORTS sur leurs uniformes. Ces logos sont fournis à chaque équipe avant le Championnat. Le logo doit être apposé sur la poitrine dans le coin supérieur droit de chaque uniforme.

4.3.2. LOGOS D'ENTREPRISE

**Si une équipe a un logo d'entreprise sur son chandail, elle doit envoyer une photo au Bureau de U SPORTS (à l'attention du ou de la directeur(trice) du Sport) avant la conclusion de leurs éliminatoires d'association pour obtenir l'approbation du chef de la direction. Les équipes qui ne le font pas ne seront pas autorisées à porter des logos d'entreprise sur leurs uniformes et devront les retirer/couvrir avant la compétition.**

4.3.3. NUMÉROS

Les uniformes des joueuses doivent être numérotés dans le dos. Les numéros doivent être de couleur contrastante par rapport à la couleur de l'uniforme (facilement distinguable de la couleur de fond et du motif prédominants).

Les numéros de maillot doivent correspondre à la position de la joueuse, conformément au règlement de World Rugby, comme suit :

| | |
|---|---|
| #1 et #3 | Pilier |
| #2 | Talonneuse |
| #4 et #5 | Joueuses de deuxième ligne |

| | |
|---|---|
| #6 et #7 | Flanqueuses |
| #8 | Numéro 8 |
| #9 | Demie de mêlée |
| #10 | Demie d'ouverture |
| #11 et #14 | Ailières |
| #12 et #13 | Centre |
| #15 | Arrières |

Si le système de numérotation d'une équipe ne correspond pas au système de numérotation de World Rugby ci-dessus, cela doit être indiqué et les positions identifiées sur la formation du jour du match soumis 60 minutes avant le coup d'envoi.

Une joueuse ne peut pas porter le même numéro qu'une autre joueuse de la même équipe.

4.4. SHORT, BAS, ORTHÈSES, ÉQUIPEMENT ET CODE VESTIMENTAIRE

Les athlètes sont autorisées à porter des collants ou d'autre vêtements plus chauds.

4.5. PROTÈGE TÊTE ET CASQUES (S. O.)
4.6. IDENTIFICATION DES CAPITAINES (S. O.)
4.7. RÉPARTITION DES EFFECTIFS (S. O.)
4.8. TÉLÉPHONE POUR OBSERVATEURS (S. O.)
4.9. EXIGENCES EN MATIÈRE D'INSTALLATIONS (S. O.)

5. RÈGLEMENTS

À moins d'amendements apportés par U SPORTS, le Championnat de rugby de U SPORTS est régi par les règlements internationaux de rugby senior de World Rugby, tels que publiés par Rugby Canada.

5.1. Dans la mesure du possible, le Championnat de U SPORTS sera joué sur du gazon naturel ou sur une surface artificielle approuvée par le règlement 22 de World Rugby.

5.2. Dans la mesure du possible, les poteaux de but de football doivent être retirés au profit de montants de rugby.

5.3. La musique ne peut être diffusée qu'avant les matchs et à la mi-temps pour tous les matchs du Championnat.

5.4. Cinq (5) ballons seront utilisés pendant les matchs du Championnat, dont un (1) ballon en jeu et quatre (4) ballons placés sur le terrain. De plus, six personnes seront responsables de garder le ballon en jeu.

5.5. Il doit y avoir un périmètre de sécurité d'au moins quatre (4) mètres tout autour du terrain de jeu, de la ligne de touche/zone d'extrémité à l'obstruction la plus proche (béton, gradins, murs, etc.).

5.6. Le terrain doit être marqué conformément à la règle 1 de World Rugby : le terrain (https://www.world.rugby/the-game/laws/law/1).

6. RÉUNIONS

6.1. RÉUNION TECHNIQUE

Une réunion technique aura lieu en personne avant le premier match d'un Championnat national de U SPORTS. Le jour et l'heure de la réunion sont à la discrétion du comité d'organisation local.

L'entraîneur(e)-chef de chaque équipe participante, un représentant des officiels (idéalement l'officiel en chef ou l'entraîneur/superviseur des arbitres), le délégué de U SPORTS et des membres du comité d'organisation doivent assister à cette réunion.

Le président de la réunion technique sera le délégué de U SPORTS.

Remarque : un représentant du diffuseur officiel peut être présent.

6.2. RÉUNION DES ENTRAÎNEURS

Une réunion non officielle des entraîneurs peut être organisée et nécessiter une salle de réunion pendant le Championnat. Le jour et l'heure de la réunion sont à la discrétion du comité d'organisation local en consultation avec le président de l'association des entraîneurs.

Remarque : Il ne s'agit pas d'une réunion officielle du sous-comité technique du sport de U SPORTS et, par conséquent, toute décision ayant une incidence sur les politiques ou les règlements de U SPORTS doit être envoyée au sous-comité technique. La responsabilité incombe au (à la) président(e) de l'association des entraîneurs ou à son/sa représentant(e).

# 7. COMMERCIAL

## 7.1. CONFÉRENCE DE PRESSE

La date et l'heure de la conférence de presse d'un Championnat national de U SPORTS sont déterminées par U SPORTS et le comité d'organisation local.

# 8. OFFICIELS

## 8.1. OFFICIELS SUBVENTIONNÉS

U SPORTS subventionne les déplacements de huit (8) officiels.

## 8.2. AFFECTATIONS DES OFFICIELS

Rugby Canada est responsable de la sélection des officiels pour le Championnat national de U SPORTS.

Autant que possible, on tentera d'assurer que les sélections seront faites à travers le pays, la priorité étant d'assurer le meilleur calibre possible d'officiels disponibles au moment du championnat.

## 8.3. QUALIFICATIONS DES OFFICIELS

Comme déterminé par Rugby Canada. La préférence sera donnée aux arbitres qui dirigent les matchs de saison régulière de U SPORTS.

## 8.4. RESPONSABILITÉS DES ORGANISATEURS

1. Payer et fournir l'hébergement (occupation double ou occupation simple pendant une pandémie), les repas (indemnité quotidienne), le transport terrestre local et les honoraires de match des huit officiels subventionnés. Toute modification à l'hébergement initiée par un(e) officiel(le) et entraînant des frais supplémentaires sera à la charge de la personne concernée (exemple : demande d'un(e) officiel(le) de rester plus longtemps que nécessaire).

2. Fournir, à leurs frais, le transport terrestre local pour les responsables/assignateurs/évaluateurs des arbitres vers et depuis les sites du Championnat, au besoin.

3. Réserver l'hébergement de tous les responsables/assignateurs/évaluateurs des arbitres dans le même hôtel que les autres officiels.

4. Les indemnités quotidiennes des officiels de match seront la responsabilité du comité d'organisation du Championnat, aux tarifs suivants approuvés par U SPORTS : 55 $ par jour par official [(Dej.) 10 $, (Din.) 20 $ et (S) 25 $], sauf dans l'éventualité où des repas sans frais seraient fournis.

5. Fournir un laissez-passer pour le tournoi aux responsables/assignateurs/évaluateurs des arbitres leur donnant accès à l'installation et au terrain de compétition. Des sièges doivent être réservés pour les entraîneurs des arbitres, soit à la table des marqueurs, soit à une table des médias surélevée à proximité ou directement derrière la table des marqueurs.

6. Il relève de la responsabilité du comité organisateur d'assurer, par le biais de la cellule locale de la fédération de rugby, la participation d'un quatrième officiel.

8.4.1. EXIGENCES – JOUR DE MATCH

8.4.1.1. Vestiaire et douches au site de compétition.

8.4.1.2. Serviettes pour les douches d'après-match.

8.4.1.3. Collations et rafraîchissements à la demie et après le match (eau, Gatorade, fruits, barres nutritives, etc.). Ceci peut être laissé dans leur vestiaire.

8.4.1.4. Une salle distincte, avec un grand écran, pour la rétroaction d'après-match à l'usage des arbitres et des entraîneurs des arbitres.

8.5. RESPONSABILITÉS DE L'ONS

1. Pour couvrir les frais d'hébergement, de repas et de transport des responsables/assignateurs/évaluateurs des arbitres.

2. Fournir au comité d'organisation du Championnat une facture pour le montant total des honoraires et des indemnités quotidiennes avant le Championnat (doit inclure les indemnités quotidiennes pour un minimum

de six jours). La facture doit être envoyée au comité d'organisation du Championnat 30 jours avant le Championnat.

8.6. HONORAIRES

Arbitres : $50.00
Juge tactile : $25.00

8.7. OFFICIEL(LE) SUBSTITUT (S.O.)

8.8. PROCESSUS DE SÉLECTION

Les sélections finales doivent être acheminées au Bureau de U SPORTS au plus tard 30 jours avant le début de l'événement.

8.9. AFFECTATION DES OFFICIELS SUR PLACE

8.9.1. Les responsables de l'encadrement, de l'évaluation et de l'affectation participent à la réunion technique avant le Championnat. On discute uniquement des points techniques de l'arbitrage. Aucun commentaire sur la qualité de l'arbitrage et la compétence des officiels ne sera émis au moment de cette réunion. Il n'y aura pas d'autres réunions entre les entraîneurs et les responsables de l'évaluation et de l'affectation une fois le Championnat entamé.

8.9.2. Tous les matchs seront attribués en fonction des compétences telles que déterminées par les responsables des arbitres.

9. RÉCOMPENSES DE LA SAISON ET DU CHAMPIONNAT

** Veuillez consulter la politique 60.20 pour obtenir des informations plus précises sur les prix et trophées.*

9.1. ÉTOILES CANADIENNES

9.1.1. On nomme deux équipes, chacune composée de 15 joueuses (quinze au sein de la première équipe, quinze au sein de la deuxième).

9.1.2. Chaque association doit utiliser le système en ligne de mise en candidature de U SPORTS pour soumettre sa liste finale de classement des étoiles (si possible).

9.1.3. Le comité de sélection sera composé des représentants des entraîneurs des SCTS ainsi que du (ou de la) président(e) de l'association des entraîneurs. Le (ou la) président(e) de l'association des entraîneurs agira en tant que président(e) et ne votera qu'en cas d'égalité.

9.1.4. Chaque équipe sera composée de trois joueuses de première ligne (deux piliers & une talonneuse) ; deux joueuses deuxième ligne ; trois joueuses ligne arrière (deux ailiers et une numéro 8) ; une demie de mêlée ; une demie d'ouverture ; deux centres ; trois joueuses de ligne arrière (deux ailiers et une arrière).

9.1.5. La nomination des 15 joueuses étoiles de chaque association doit être finalisée et communiquée au bureau de U SPORTS deux semaines avant le tournoi de U SPORTS.

9.1.6. Toutes les mises en candidature doivent être étoffées de renseignements et de statistiques à l'appui.

9.1.7. La conférence téléphonique du comité de sélection des étoiles canadiennes doit avoir lieu dans les deux (2) jours complets suivant la date limite pour permettre au moins sept (7) jours complets avant les présentations au banquet des étoiles canadiennes la semaine suivante.

9.1.8. Dans la mesure du possible, chaque joueuse par excellence d'association sera automatiquement élue au sein de la première équipe des étoiles canadiennes.

9.1.9. Pour être choisi parmi les étoiles canadiennes, l'athlète doit avoir été sélectionné au sein de l'équipe d'étoiles de son association.

9.1.10. Tous les représentants des associations sportives seront autorisés à voter pour toute candidate au titre d'étoile canadienne, quelle que soit son association sportive.

9.2. ATHLÈTE PAR EXCELLENCE DE L'ANNÉE

9.2.1. Elle est choisie parmi les Joueuses de l'année des quatre (4) associations

9.2.2. Les joueuses mises en nomination pour le titre de Joueuse de l'année sont automatiquement nommées au sein de l'équipe d'étoiles canadiennes.

9.3. RECRUE DE L'ANNÉE

9.3.1. Le choix des recrues de l'année se fera d'une façon semblable à celle de la Joueuse de l'année

9.3.2. Chaque association sportive peut soumettre le nom d'une athlète.

9.3.3. La Recrue de l'année doit être âgée de moins de 21 ans au 1er septembre et en être à sa première année d'admissibilité.

9.3.4. L'athlète qui reçoit le plus grand nombre de votes est nommée Recrue de l'année.

9.3.5. La lauréate de ce titre doit d'abord avoir été nommée Recrue de l'année dans sa propre association sportive, si ce titre existe.

9.4. PRIX ÉTUDIANT-ATHLÈTE ENGAGÉ DANS SON MILIEU

9.4.1. Choisie par l'association des entraîneurs avec le même calendrier du processus de sélection de l'équipe d'étoiles canadiennes.

9.4.2. La lauréate se démarque par ses réalisations exceptionnelles dans trois (3) domaines : le rugby, les études et l'engagement communautaire.

9.4.3. Les nominations de chaque association doivent inclure une courte biographie qui note les faits saillants des trois domaines évalués.

9.4.4. La lauréate du prix national doit d'abord avoir été nommée à ce titre au sein de sa propre association, si ce prix existe.

9.4.5. L'athlète lauréate peut mériter ce prix qu'une seule fois.

9.5. ENTRAÎNEUR(E) DE L'ANNÉE (PRIX JIM ATKINSON)

9.5.1. Choisie par l'association des entraîneurs avec le même calendrier du processus de sélection de l'équipe d'étoiles canadiennes.

9.5.2. Chaque association sportive doit inclure une biographie avec leur mise en candidature.

9.5.3. Le ou la lauréat(e) du prix national doit d'abord avoir été mis(e) en nomination à ce titre au sein de sa propre association, si ce prix existe.

9.6. TROPHÉE DU CHAMPIONNAT ET BANNIÈRE DE U SPORTS

Remis à l'équipe championne de U SPORTS.

9.7. MÉDAILLES DU CHAMPIONNAT

Remises aux trois meilleures équipes du Championnat de U SPORTS (or, argent, bronze).

9.8. JOUEUSE PAR EXCELLENCE DU CHAMPIONNAT

9.8.1. Elle est choisie par un comité de trois personnes, formé par le comité d'organisation. Dans la mesure du possible, ce comité inclura des entraîneurs non participants qui assistent au Championnat.

9.8.2. Le choix est basé uniquement sur les performances réalisées au Championnat national.

9.8.3. Elle doit être membre de l'équipe d'étoiles du Championnat.

9.9. ÉQUIPE D'ÉTOILES DU CHAMPIONNAT

9.9.1. Choisie par un comité de trois personnes formé par le comité d'organisation. Dans la mesure du possible, ce comité inclura des entraîneurs non participants qui assistent au Championnat.

9.9.2. On choisit 15 joueuses au sein de l'équipe d'étoiles (une pour chaque poste) dont une est nommée Joueuse par excellence du tournoi.

9.10. JOUEUSES DU MATCH

9.10.1. Une joueuse de chaque équipe est nommée à titre de joueuse du match.

9.10.2. Un comité désigné ou les entraîneurs-chefs des équipes participantes sélectionneront la joueuse du match pour l'équipe adverse.

9.11. PRIX R.W PUGH – FAIR-PLAY

Les officiels décident quelle équipe a su démontrer le meilleur fair-play tout au long du championnat. La décision finale est prise par les officiels, en concertation avec le comité d'organisation, en fin de soirée la veille de la dernière journée de matchs.

## 10. COMITÉS

### 10.1. COMITÉ DE SÉLECTION DES PRIX

Le comité de sélection des prix sera présidé par le/la président(e) de l'association des entraîneurs. Le comité est composé des quatre (4) entraîneurs du sous-comité technique du sport.

Ce comité sélectionnera les récipiendaires des prix suivants :

- Étoiles canadiennes (première et deuxième équipes)
- Joueuses par excellence de l'année
- Recrue de l'année
- Prix de l'étudiante-athlète engagée dans son milieu
- Entraîneur(e) de l'année

Remarque : si un(e) candidat(e) au titre d'entraîneur(e) de l'année fait partie du comité de sélection des prix, il/elle n'aura pas de vote dans cette catégorie.

### 10.2. COMITÉ DE DIRECTION DU CHAMPIONNAT

10.2.1 Rôle du comité

Ce comité a pour fonction de trancher toutes les questions essentielles au bon déroulement du Championnat et il agit à titre de comité de protêts pendant le Championnat national de U SPORTS. Le comité de direction applique les règlements de U SPORTS comme stipulé. Il ne peut, ni aucun de ses membres, faire des exceptions aux règlements ou aux sanctions de U SPORTS. Le comité ne peut pas interpréter les règlements d'admissibilité de U SPORTS.

10.2.2 Le comité de direction du championnat est composé des personnes suivantes :

1. Le (ou la) responsable du Championnat
2. Le (ou la) délégué(e) de U SPORTS
3. L'officiel(le) en chef (ou un remplaçant parmi le groupe des officiels)

4. Le (ou la) président(e) de l'association des entraîneurs ou son (ou sa) remplaçant(e).

Le quorum du comité est de quatre membres sur quatre (ou leurs suppléants).

10.2.3 Mesures disciplinaires

Si un membre du comité de direction a été impliqué, directement ou indirectement, dans une décision ou une interprétation d'un règlement de U SPORTS qui fait l'objet d'un appel ou d'une protestation auprès du comité de direction, ce membre doit se retirer du comité de direction. Dans ce cas, les membres restants du comité de direction ont le pouvoir de nommer en remplacement du membre qui s'est retiré une personne indépendante, impartiale et non impliquée dans la question en litige. La décision concernant le retrait et le remplacement d'un membre du comité de direction appartient uniquement au comité de direction.

Nonobstant les procédures décrites à la politique 90.70.4.1.1 de U SPORTS, le comité de direction du Championnat de U SPORTS dispose de toute l'autorité et la compétence nécessaires pour intervenir et rapidement à l'occasion d'inconduites de nature mineure (conduite inappropriée ou antisportive qui n'est pas de nature criminelle) qui se produisent pendant un Championnat de U SPORTS et doit les signaler immédiatement à U SPORTS. Le rapport de l'incident, y compris les mesures provisoires prises pour y remédier, doit être transmis au/à la/aux directeur(trice)(s) des sports de l'établissement ou des établissements concernés, ainsi qu'au Bureau de U SPORTS et au comité de discipline de U SPORTS.

U SPORTS s'attend à que les représentants des établissements membres et/ou de U SPORTS qui participent aux Championnats de U SPORTS se comportent de façon responsable et dans le respect des lois du pays.

10.3. JURY D'APPEL (S. O.)
10.4. DÉLÉGUÉS (S. O.)

11. ANNEXES (S. O.)